



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040472

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

N/REF : 23/08/2023 11H19 C:000008 I:29044
V/REF : 901340
V/Email reçu le Mercredi 23/08/2023 à 11H19

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 25-1868
IMMEUBLE : LE CASTELLION
2, RUE PIERRE DUPONT
1, R. CASTELLION/2 R. CHARCOT
01100 OYONNAX

Feillens, le 25 Avril 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 2 RUE PIERRE DUPONT - OYONNAX - MME BAJRAMA 0774483709 - MR CHERUAL
0633616577 -

MOTIF : INTEREVENIR POUR REMPLACER RESSORT PORTE DE GARAGE N13
(MS00001/MS00092)

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13 FEVRIER A 15H
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU VEHICULE
LORS DE NOTRE INTERVENTION, IL N'EST PAS NECESSAIRE DE REMPLACER LA
PORTE DE GARAGE
IL FAUT REMPLACER LE RESSORT
LE 23 AVRIL 2024 A 17H25
LORS DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR REMPLACER LE RESSORT, ANNULATION DE
LA DEMANDE PAR LE LOCATAIRE

OBSERVATIONS : SUITE A LA DEMANDE DU LOCATAIRE, L'INTERVENTION POUR CHANGER LE RESSORT
EST ANNULE.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	3	91,44	91,44



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040472

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	H(s)	Menuisier le 13/02	3	49,54	49,54
TOTAL H.T.					140,98
T.V.A. a 10,00%					14,09
TOTAL T.T.C.En EURO					155,07

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

23/08/2023 11h19



Bon de Commande

N° : 901340 du 23/08/2023

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

RUE PIERRE DUPONT
01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux bâtis Partie privat.

4

01868-00001-00098-00013 GAR / Type 0

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 07/09/2023

Observations

MUT : Iaroche/ LV DU 14/04/2023

CLE GARAGE A RECUPER BUREAU DE BELLIGNAT

GARAGE RELOUER LE08/09/2023

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00092 Remplacement porte de Box jusqu'à 2,70 x 2,20 maxi prépeinte blanc avec n° Garage	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 23/08/2023

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SERVIMO
S.A.S. au capital de 15 000 €
420, rue Blaise Pascal
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 48 98 95
RCS Bourg en Bresse 798 123 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDM4

1/2

23/08/2023 à 11:19



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : RUE PIERRE DUPONT 01100 OYONNAX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

le 23/08/2023

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 901340